

## Suisse – veille économique et financière

### Veille Covid-19 - semaine du 31 août au 4 septembre

|          | Au 03/09  | Var vs 27/08 |
|----------|-----------|--------------|
| EUR/CHF  | 1,0783    | +0,37%       |
| USD/CHF  | 0,9113    | +0,39%       |
| SMI      | 10 220.64 | -0,19%       |
| Taux 10a | -0,46     | -            |

#### Fait marquant

[Pas d'inscription de la France sur la liste suisse des pays à risque du point de vue de l'infection covid-19 lors de la session du conseil fédéral du 2 septembre](#) : La Suisse actualise régulièrement sa liste des États à risque élevé d'infection au coronavirus en fonction de trois critères non cumulatifs. Un pays peut y être ajouté soit (i) s'il enregistre plus de 60 nouvelles infections pour 100 000 personnes pendant les 14 derniers jours, soit (ii) si les informations disponibles fournies par ce pays ne sont pas fiables ou si (iii) à plusieurs reprises au courant des 4 dernières semaines, des personnes infectées sont entrées en Suisse après avoir séjourné dans l'État ou la zone à risque. Une inscription sur cette liste de pays à risque entraîne l'imposition d'une « quarantaine obligatoire » de 10 jours pour les personnes en provenance de ce territoire.

Le conseil fédéral en charge de la santé, Alain Berset, a indiqué que la situation de la France a été discutée lors de la séance gouvernementale du 2 septembre. Lors de cette séance, la France n'a pas été inscrite sur la liste des États à risque. La situation de la France continuera à faire l'objet d'analyse. Alain Berset a rappelé que si un pays remplissait les critères, l'inscription sur la liste n'était pas automatique.

#### Crise du Covid-19

##### [Situation sanitaire au 4 septembre à 13h](#)

|                                       | Cas confirmés source OFSP | Décès source OFSP |
|---------------------------------------|---------------------------|-------------------|
| <b>Vendredi 4 septembre</b>           | 43 424                    | 1 731             |
| <b>Jeudi 3 septembre</b>              | 43 019                    | 1 729             |
| <b>Mercredi 2 septembre</b>           | 42 655                    | 1 726             |
| <b>Mardi 1<sup>er</sup> septembre</b> | 42 285                    | 1 726             |

[Quarantaine](#) : La liste actualisée des pays et régions à risque, entraînant une quarantaine de 10 jours au retour de Suisse, contient 55 territoires, dont 3 États-membres de l'UE (Croatie, Espagne hors Îles Canaries, Malte) et deux régions du territoire français (la région Guyane et la collectivité d'outre-mer Polynésie française). Cette nouvelle liste entrera en vigueur le 7 septembre 2020.

[Manifestations](#) : Le Conseil fédéral a détaillé mercredi les critères qui encadreront la reprise des manifestations de plus de 1000 personnes à partir du 1<sup>er</sup> octobre. La décision de les autoriser ou non sera de la compétence des cantons. Trois critères seront prépondérants: il faudra que la situation

sanitaire du canton soit favorable, qu'il dispose des capacités nécessaires au traçage des contacts et que le concept de protection présenté soit satisfaisant. Quelle que soit la manifestation, les spectateurs devront être assis, sauf exceptions (certaines compétitions sportives, fêtes de village à l'air libre,...). Les stades et les patinoires, eux, pourront être remplis aux deux tiers.

**Médicament :** La Société générale de surveillance (SGS), fournisseur suisse de services d'inspection, d'essais et de vérification, a annoncé avoir été choisie par l'entreprise de biotech française Biophytis pour mener à bien une étude clinique avec son médicament Sarconeos pour le traitement des patients souffrant d'insuffisance respiratoire liée au Covid-19.

**Test :** Roche commercialisera au mois de septembre un test rapide du Sars-Cov-2, le virus à l'origine du Covid-19. Ce test donne des résultats en l'espace de 15 minutes selon le groupe bâlois. Le test se déroule dans une infrastructure de laboratoire, par frottis nasal et il dispose d'un haut degré de fiabilité. Dans un premier temps disponible en Europe dans les pays reconnaissant le label CE, Roche prévoit de demander une homologation d'urgence (Emergency Use Authorisation) à la FDA américaine.

**Prêts aux PME garantis par la Confédération :** Le nombre d'infractions concernant les prêts Covid-19 aux PME, cautionnés par la Confédération, était de 859 à la fin juillet, pour un montant de 217 millions de francs. La plupart des irrégularités observées (569) viennent de versements de dividendes non autorisés. Pour rappel, ces prêts ont été attribués à 136 000 sociétés suisses, pour un total de 17 milliards de francs.

**Chômage partiel :** Le volume des indemnisations pour chômage partiel atteignait près de 5 milliards de francs à la mi-juillet. Entre mi-juin et mi-juillet, le montant moyen versé chaque jour par les caisses de chômage s'élevait à 70 millions.

**Soutien sectoriel :** Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) est chargé d'étudier le besoin d'un dispositif de soutien aux secteurs de l'économie qui continuent d'être affectés par les mesures sanitaires et cela malgré leur assouplissement. Le Conseil fédéral a notamment évoqué les secteurs d'activité liés aux grandes manifestations, l'évènementiel et le voyage. Le dispositif évaluerait au cas par cas les besoins des secteurs et pourrait prendre la forme de prêts ou de cautionnement.

## Situation économique

**Inflation :** Au cours du mois d'août 2020, les prix à la consommation ont connu une baisse de 0,9% en glissement annuel.

**Conjoncture/commerce :** Corrigés des variations saisonnières, au mois d'août 2020 les chiffres d'affaires nominaux du commerce de détail ont progressé de 0,7% en glissement mensuel.

**Logement :** Le taux d'intérêt hypothécaire de référence reste au même niveau que lors de sa dernière publication en juin 2020, soit 1,25 %. Le taux d'intérêt de référence est basé sur le taux d'intérêt moyen pondéré des créances hypothécaires en Suisse, qui est établi chaque trimestre. La hausse ou la baisse de ce taux donne le droit aux locataires de demander un ajustement des loyers aux propriétaires. L'ajustement du taux d'intérêt de référence s'effectue par quart de point de pourcentage.

**Tourisme :** Au cours du mois de juillet 2020, les nuitées hôtelières ont reculé de 26,4% en glissement annuel, pour un total de 3,4 millions de nuitées. Ce résultat indique une reprise de l'activité du secteur qui avait connu successivement une baisse de 92,4% en avril, 79,2% en mai et 62% en juin.

## Secteur financier

**Bancaire :** UBS annonce rattacher systématiquement ses fonds de prévoyance privée à sa stratégie en investissement durable. Les investissements durables seront sélectionnés selon les critères ESG (environnemental, social et relatifs à la gouvernance) définis par la banque. Les fonds de prévoyance privée d'UBS représentant un montant de 8,4 milliards CHF.

## Secteurs non financiers

**Ferroviaire :** La Confédération a procédé à l'inauguration du tunnel de base du Ceneri. Le tunnel du Ceneri permet l'achèvement de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) faisant partie du corridor européen de fret reliant Rotterdam à Gênes. Les essais d'exploitation du tunnel du Ceneri débuteront à la mi-décembre 2020. Par ailleurs, la veille de cette inauguration, la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, a procédé à la signature d'une déclaration commune associant les états voisins de la Suisse en faveur de l'encouragement accru du fret ferroviaire et du renforcement du rail dans le transport internationale de voyageurs. La déclaration a été signée par la France, l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne, le Liechtenstein, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

**Fret ferroviaire et routier :** En raison du Covid-19 et des restrictions associées, le fret à travers les Alpes suisses a reculé d'environ 12% au cours du premier semestre 2020 en glissement annuel. Ce recul concerne tant les transports de marchandises par camion que ceux par train. La part des chemins de fer dans l'ensemble du fret transalpin se maintient à hauteur d'environ 71 %.

**Ferroviaire :** Suite à l'appel d'offre conjoint du 18 mai 2020 des CFF, Thurbo et Regionalps, qui porte sur 194 rames automotrices à un niveau, les constructeurs Alstom, Siemens et Stadler ont été pré qualifiés. Les trois constructeurs ont jusqu'à mi-2021 pour préparer leurs offres, avec une adjudication prévue d'ici 2022.

**Aérien :** Le prestataire de services aéroportuaires Swissport a finalisé l'accord annoncé le 21 août dernier avec ses créanciers pour restructurer sa dette. L'accord repose sur deux piliers principaux: l'apport de 300 millions d'euros de liquidités supplémentaires par ses créanciers et l'obtention d'une ligne de crédit à quatre ans de 500 millions.

**Aérien :** La compagnie aérienne Swiss et sa filiale Edelweiss recevront en septembre la première tranche d'aide publique accordée dans le cadre de la crise du coronavirus. Ce premier versement sera d'une centaine de millions de francs. Pour rappel, la Confédération a accordé une aide financière de 1,275 milliard CHF à Swiss à Edelweiss.

**Aérien :** Le Conseil fédéral a approuvé la transformation de l'ancien aérodrome militaire de Kägiswil (Obwald) en champ d'aviation civil.

**Recherche :** A l'occasion de la distribution des bourses de son programme « starting Grants », le Conseil européen de la recherche (ERC) a attribué 35 bourses d'un montant moyen d'un million et demi d'euros à des jeunes chercheurs en Suisse. L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich concentre comme en 2019 la plupart de ses chercheurs (au nombre de 12). L'ERC a attribué cette année 677 millions d'euros à 436 jeunes chercheurs dans 40 pays.

## Agenda législatif

**Environnement :** Le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation concernant le contre-projet relatif à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) ». Le projet de l'initiative consistait à réduire à zéro net les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le contre-projet de l'exécutif fédéral tend poursuivre le même objectif mais se différencie par l'exclusion de l'interdiction générale des énergies fossiles à partir de 2050. La consultation durera jusqu'au 2 décembre 2020 et ses conclusions détermineront une éventuelle procédure parlementaire.